

[mani ebede pascal](#)

Bienvenue sur mon blog

- [Accueil](#)
- > mémoire de fin cycle de philosophie

mémoire de fin cycle de philosophie

INTRODUCTION

L'éducation est considérée par Emile Durkheim comme « *...l'action exercée par les générations sur celles qui ne sont pas encore mûres pour la vie sociale* ». Ainsi les générations qui exercent l'action éducatrice sur les plus jeunes le font avec des objectifs bien définis. Ces objectifs peuvent être liés soit la pérennisation du groupe social ou encore résulter à une simple tradition telle que l'indique son sens étymologique latin « *tradere* » : transmettre. C'est ainsi que le processus éducatif est toujours lié au contexte dans lequel on vit avec des inclinaisons politiques, économiques, sociales etc... Cette relation peut parfois être considérée comme un couteau à deux tranchants, une médaille à deux revers dans la mesure où les influences de l'un sur l'autre peuvent l'affecter soit positivement soit négativement.

Cela dit, pour comprendre un système éducatif, il faut à la fois remonter à toutes ces influences et surtout à l'histoire même du système éducatif en question. Dans notre cas particulier, il s'agira de mener une étude sur le système éducatif camerounais. Nous nous attarderons de façon spéciale sur une phase bien précise de son histoire : de 1977 à 1980. En plus des raisons sus-citées, il faut rappeler que c'est une période pendant laquelle le Cameroun va connaître les premiers véritables moments d'une relance économique.

Le Cameroun va donc prendre en main son désir d'arrimer son système éducatif à ses aspirations sociopolitiques et surtout économiques via le biais d'une seconde réforme éducative à la suite de celle qui a été mise sur pied après les indépendances. Ses maîtres-mots étaient le rigorisme et le moralisme par lesquels il tente de toucher tous les acteurs du processus éducatif afin d'atteindre les objectifs fixés à cet effet. A la vue des différents moyens employés, cela a suscité en nous l'interrogation suivante : le rigorisme dans la méthode éducative et la pratique de la moralisation ont-ils servi pour améliorer l'éducation au Cameroun ? Afin de répondre à cette interrogation, nous procéderons comme suit : une présentation des différentes situations qui ont causé la réforme éducative de 1977 à 1980 ; par la suite nous allons exposer la mise en œuvre de la réforme sous les angles de ses objectifs et de ses moyens. De ces deux parties va suivre une présentation des effets tant positifs que négatifs de la dite réforme tout en étayant l'intérêt de la dite réforme.

Chapitre 1 : LES CAUSES DE LA REFORME SCOLAIRE DE 1967 A 1973 AU CAMEROUN

Nous étudions la réforme éducative de 1967 à 1973, en prélude aux mutations que va connaître le milieu éducatif camerounais dans la période de 1977 à 1980. Nous classons ces mutations aussi comme une réforme. Le but, dans cette seconde « réforme » est de faire asseoir un système éducatif conforme au statut de pays indépendant que le Cameroun venait d'avoir. L'éducation dans la période antérieure à 1960 était comme tout système éducatif influencé par le contexte politique et économique du pays. L'on n'y trouvait dans toutes ses formes les marques de la colonisation. C'est donc le désir de faire sauter ces signes de colonisation dans l'éducation qui a motivé la première réforme éducative au Cameroun. C'est le fil conducteur des réformes qui vont dès lors prendre corps dans les systèmes éducatifs africains en général et particulièrement au Cameroun.

1.1. Le boom africain des réformes éducatives ou le désir d'affirmation des indépendances

Les réformes éducatives que nous nous proposons d'analyser sont apparues dans un contexte politique tout particulier celui de la continuation des indépendances et surtout de la « *nationalisation* » de l'éducation. C'est à ce moment en effet que naît l'expression « *Education Nationale* ». Ces réformes auront donc pour ambition principale de donner vie à l'indépendance au niveau de l'éducation. En plus des causes générales, il y'a d'autres objectifs secondaires que nous allons exposer comme objectifs secondaires des réformes éducatives engagées en 1967 à 1973.

Nous entendons par causes générales de la réforme, les éléments qui ont conduit à cette réforme éducative de façon lointaine. Elles sont aussi dites causes générales puisque communes à tous les pays qui venaient d'acquérir l'indépendance en Afrique. C'est ainsi que le Bénin, le Cameroun, la Guinée et la Tanzanie vont engager des réformes éducatives presque au même moment et surtout pour les mêmes objectifs. Ce constat est bien présenté dans le document : « *Biennale de l'Education en Afrique* » qui est en réalité le fruit d'une rencontre tenue du 05 au 08 mai 2008 au Mozambique, ayant pour but d'évaluer l'éducation dans les pays d'Afrique Noire Francophone.

Le contenu est une évaluation des réformes éducatives engagées dans l'éducation dans cette période. Il est remarqué dans ledit document que : « *les nouvelles politiques ont été influencées par la recherche de l'autonomie par rapport à la puissance colonisatrice* ». La structure coloniale a laissé la situation selon laquelle l'éducation était une chasse gardée de deux structures : l'administration et l'Eglise.

En plus de cette dépendance de l'éducation soit à l'Eglise ou à l'administration, les établissements se retrouvaient essentiellement dans les grandes agglomérations (c'est-à-dire les zones où l'on retrouvait des structures rendant service à l'administration coloniale). Aussi, même si l'éducation était donnée dans plusieurs cas par les religieux, le contenu était essentiellement au service de l'administration coloniale. En effet, on allait à l'école à cette période pour trouver du travail dans l'administration coloniale. C'est une règle qui continue à influencer le système éducatif aujourd'hui : étudier pour travailler dans l'administration. En plus du but que poursuivait l'éducation à cette période, ceux qui dispensaient cet enseignement étaient eux-mêmes des expatriés. Cette situation ne pouvait guère perdurer dans des pays qui ont décidé d'avoir une indépendance. C'est donc à cet effet que l'éducation va être l'un des secteurs par lequel l'on va vouloir affirmer l'indépendance nouvellement acquis.

Cette ligne de mire qui va influencer presque toutes les réformes éducatives que nous allons observer dans les pays africains, qui comme le Cameroun, vont s'y mettre pour personnaliser, mieux « naturaliser » leur éducation. Cette « naturalisation » est le processus par lequel, les pays veulent s'approprier du processus d'éducation de leur pays. C'est-à-dire, que le contenu de l'enseignement soit basé sur les réalités du pays en question. Par le fait même, ceux qui sont formés à cette école deviennent plus amples à contribuer au développement politique, économique et social de leur pays puisque connaissant déjà les réalités.

Cette nouvelle optique que veut se donner l'école africaine et particulièrement celle du Cameroun, est étroitement liée avec la conception que Durkheim a de l'école. En effet, pour ce dernier : «*L'éducation répond avant tout à des nécessités sociales*». De cette affirmation, nous pouvons déduire qu'à chaque progrès de la société, l'éducation suit, quand ce n'est pas elle qui initie le mouvement. C'est donc ce souci que poursuivra à chaque fois l'éducation, non pas pour dire que le processus éducation est toujours entraîné par les variations que connaît la société, mais pour dire que les deux sont étroitement liés. Cela dit, nous pouvons dire que la société est le reflet de son éducation tout comme l'éducation est aussi le reflet de la société en question.

De manière générale, les Etats africains, ayant obtenu leur indépendance, s'y mettent comme nous venons de le dire plus haut pour faire montre de cette indépendance dans tous les secteurs d'activité. Et l'éducation qui est un point névralgique ne saurait rester à la traîne. Mais toutefois, ces ambitions presque communes subiront des influences particulières à chaque pays. L'on verra certains Etats comme la Tanzanie, la Guinée ou le Bénin introduire les langues nationales dans l'enseignement afin de marquer leur désir de perpétuer leur culture. Au Cameroun, la réforme revêt d'autres formes mais tout en rapport avec les objectifs que nous venons de dégager.

1.2. Les origines camerounaises de la réforme éducative

La réforme éducative camerounaise de 1977, en plus des raisons évoquées ci-haut, veut prendre pour ambitions de relever le niveau éducatif et la rendre accessible à tous. En plus d'affirmer les souverainetés nationales et développer une éducation qui marque la rupture avec la colonisation, l'on veut à travers ce nouveau visage améliorer effectivement l'offre éducative et relever les nouveaux défis apparus avec les indépendances. Mais toutes ces ambitions se rejoignent dans les visées économiques, politiques et sociales attribuées à l'éducation et aussi avec l'échec de la première réforme éducative qui a directement suivi les indépendances.

1.2.1. Les visées éducatives, économiques, sociales et politiques attribuées à l'éducation

La réforme éducative de 1977 répond à des visées économiques, politiques et sociales que s'est données l'Etat camerounais, qui nouvellement indépendant veut désormais s'affirmer comme tel. C'est ainsi, que lors de la proclamation de son indépendance, l'éducation va désormais apparaître comme un point focal pour exprimer les ambitions économiques, politiques et sociales du nouvel Etat.

Les visées éducatives

Une réforme éducative qui se veut bien bâtie doit prendre en compte les principaux acteurs de l'éducation qui sont bien évidemment les enseignants et les élèves. Aussi la réforme dont il est

question ici veut tenir en compte cette conception. La nouvelle vision de l'éducation met en œuvre tous les acteurs du processus éducatif. C'est ce qui va donner vie au slogan « *éducation pour tous* ». L'enseignant va occuper une place de choix dans le processus de la réforme éducative. C'est ainsi que seront créés des distinctions publiques pour les enseignants, afin d'améliorer leur condition de vie tout en facilitant leur travail. Nous savons bien que dans les premiers moments de l'enseignement formel au Cameroun, le corps professoral était constitué dans son ensemble des enseignants étrangers qui étaient soit des religieux ou alors des fonctionnaires engagés dans l'administration coloniale. La question du statut des enseignants a permis d'avoir deux époques dans la ruralisation. En effet dès ses premiers moments, les enseignants n'avaient pas reçu de formation adéquate. Du constat suivant : « *les enseignants chargés de conduire progressivement leurs élèves au CEPE n'ont pas dépassé eux-mêmes ce niveau* » va naître le besoin d'en remédier. L'Etat va s'engager à former les enseignants car selon Raymond Lallez : « *...si les élèves sont mal formés c'est d'abord aux formateurs qu'il faut s'en prendre et c'est la formation de ces derniers qu'il faut améliorer* ». Les moyens mis en œuvre pour la formation des enseignants sont orientés vers la création des instituts à cet effet. Ces instituts de formation font des enseignants des personnes qui conjuguent à fois compétence, dévouement et disponibilité. En plus de cela, il y'a une volonté d'améliorer les conditions de vie des enseignants. Pour cela, seront mis en œuvre un moyen de formation des enseignants : l'ENIR et l'IPAR.

L'ENIR (Ecole Normale d'instituteurs à Vocation Rurale) est le tout premier institut destiné à asseoir les objectifs de la réforme scolaire par le biais de la formation des enseignants. Ce centre s'occupe particulièrement de la réforme dans le cadre de l'éducation primaire. Ses objectifs principaux sont la production des outils et des auxiliaires pédagogiques, le recyclage des enseignants en exercice et l'imprégnation de leurs cadres. Elle voit le jour en 1967. Mais deux ans plus tard, elle va être commuée en IPAR dans le but d'être le laboratoire par excellence de la ruralisation.

L'IPAR (Institut de Pédagogie Appliquée à la Vocation Rurale) est né en 1969, deux ans après L'ENIR dont elle sonne en même temps le glas. L'accent est mis ici de façon particulière sur l'enseignement primaire où la réforme prend effectivement corps. En 1972 est créée l'IPAR de Buéa dans le but d'introduire la réforme dans la zone anglophone.

les visées politiques

Amadou Ahidjo est celui là qui a présidé aux destinées du Cameroun pendant son accession à l'indépendance. En prenant le pouvoir en 1960 comme président de la République, il connaît très bien les problèmes du pays puisque depuis 1958 il est premier ministre. Dès les premiers moments de l'exercice de son pouvoir, il prend l'éducation parmi ses priorités. Lors du congrès de l'UNC en 1962, le président Amadou Ahidjo va déjà annoncer que l'éducation sera l'une de ses nouvelles priorités. Cela se fait visible non seulement dans la plupart de ses discours, mais aussi dans les actes qu'il pose. C'est ainsi que lors de l'inauguration du Lycée Bilingue de Buéa, il dit :

« La finalité de notre système éducatif, dans cette période où nous préparons le décollage économique de notre pays, et où nous devons mobiliser tous les moyens disponibles, est de dispenser un enseignement et une formation qui puissent permettre aux jeunes de s'intéresser

dans la vie active de la nation, à tous les niveaux et dans tous les domaines, en vue de participer au développement économique, social et culturel du pays. »

Un an plus tard, lors de la célébration de la fête de l'unité nationale le 20 mai 1963, il montre l'urgence et le besoin de l'adaptation de l'éducation aux besoins locaux. Il l'exprime plus clairement en disant de l'éducation, qu'il y'a la un « *besoin d'adaptation des systèmes de formations aux exigences de la réalité nationale* ». En effet, jusqu'ici, le système éducatif donc disposait le Cameroun était « élitiste » et reposait essentiellement sur le secteur privé. Ainsi, parmi les points majeurs de la réforme en rapport avec les visées politiques, il s'agissait de rendre l'éducation publique, endogène et surtout de masse. Le président entreprend d'appliquer cette politique.

Toutefois, en dehors des raisons données dans ses discours, il faut dire que l'éducation camerounaise a pris un engagement véritable du politique. Et dans les premiers moments de l'indépendance du pays, nous avons vu une véritable détermination à prendre possession de cet aspect très important dans la vie de l'Etat. C'est ainsi, qu'en aboutissant à la « *ruralisation de l'enseignement* » qui a été lancée en 1967 et a dû s'étendre jusqu'en 1973, le gouvernement voulait par là s'approprier de l'éducation camerounaise, jadis longtemps été la chasse gardée à la fois du colonisateur et des institutions religieuses (missions catholiques et protestantes) et l'utiliser pour véhiculer ses idées politiques.

La prise en main de l'éducation par l'Etat est donc une conduite en droite ligne avec ses aspirations politiques qui sont toutes aussi en relation avec ses aspirations économiques.

Les aspirations économiques de l'éducation

L'économie ne sera pas en marge des ambitions du nouvel Etat camerounais. Après avoir obtenu son indépendance, il faudrait désormais compter sur ses propres moyens pour bâtir le pays par la création des entreprises. C'est ainsi seront forgés les principes et le contenu de l'éducation, de même que les investissements sur l'éducation à partir du besoin de mettre sur pied une stratégie de décollage économique de l'Etat. A ce sujet, on peut lire une interprétation d'Engelbert Atangana à ce sujet qui dit que : « *l'enseignement reste dominé par les exigences de la vie économique* »

Pour donner des moyens à ces objectifs, le gouvernement consacra 20% de son budget pour l'éducation, tout ce ceci pour donner un nouveau visage éducatif au pays. C'est même là le point cité comme le plus important dans la « *ruralisation* » de l'éducation. En effet, l'on sait que dans les premières villes où l'éducation a été lancée, elle a été un facteur de développement dans la mesure, où elle a permis à ceux qui l'on reçue de pouvoir travailler soit dans l'administration ou alors dans les structures de commerce et des usines. C'est fort de cette expérience, que le président Amadou Ahidjo se donne pour ambition de propager l'enseignement sur toute l'étendue du territoire camerounais. Et puisque l'Etat camerounais est essentiellement rural, un accent va donc être mis dans les zones rurales. C'est de là que le nom de la « *ruralisation* » va être donné à la seconde réforme scolaire. Le contenu de cette éducation va insister sur les centres d'agriculture et d'élevage et sur les activités auxquelles on s'adonne principalement dans les zones rurales. Il s'agit pour l'Etat camerounais d'utiliser l'école « *comme moyen de promotion sociale* ». « *L'école du village* » comme l'appelle Engelbert Atangana, est donc considérée comme l'espoir qui permettra au Cameroun de sortir de la pauvreté et à ce fait, il le nomme comme le « *stade scolaire le plus significatif* ». Une étude des statistiques en ce moment nous montre qu'il y'a effectivement eu un progrès dans

les effectifs scolaires pendant la période de la ruralisation. Mais la qualité d'un système éducatif ne se mesure aucunement par le nombre d'élèves inscrits ou présents dans les établissements.

Les aspirations sociales de la ruralisation

La ruralisation peut être considérée comme une réforme éducative ayant pour point fondamental de refaire l'éducation camerounaise à l'image de ses besoins sociaux. Cette noble ambition conduira l'Etat camerounais à mettre sur pied un processus de vulgarisation de structures de scolarisation et d'inciter la jeunesse camerounaise à prendre le chemin de l'école. Cet angle de la réforme scolaire spécialement entraîne l'augmentation du nombre d'établissements scolaires et par ricochet du nombre d'élèves.

Le taux de scolarisation du Cameroun est un argument assez fiable qui nous permet de toucher du doigt les effets la ruralisation scolaire. En effet de 1960 à 1970, le tableau d'analyse des effectifs scolaires camerounais nous présente une progression.

SCOLARISATION DANS LE CAMEROUN ORIENTAL 1960-1970

ENSEIGNEMENT	1960	1970	AUGMENTATION %
PRIMAIRE	421 000	901 000	114
SECONDAIRE	12 100	63 900	428
SUPERIEUR	-	2000	2000

Ce tableau nous montre qu'il y'a eu une croissance assez bonne dans le domaine de l'éducation dans la période de 1960 à 1970, dans le Cameroun Oriental. Pour ce qui est du Cameroun Occidental, le progrès des effectifs a aussi été observé. C'est ainsi que de 73 411 élèves en 1959, nous avons atteint 124 300 pour l'année scolaire 1964-1965. Ce qui a donné un taux de scolarisation de 51, 3 %. Cette poussée des effectifs scolaires va prendre plus d'ampleur dans les 5 années suivantes. Toutefois, nous aurons des différences selon que l'on se trouve au Cameroun francophone ou alors dans le Cameroun anglophone. C'est que nous révèle le tableau suivant, consacré à l'enseignement du premier degré.

Enseignement du Premier Degré			
Taux de Croissance annuel : 5 %			
	1968/69	1969/70	1975/1976
Cameroun Oriental	669 000	690 000	850 000

Cameroun Occidental	183 400	203 800	258 000
Cameroun	852 000	893 800	1 108 300

La poussée des effectifs scolaires aux premiers moments de la ruralisation ne va plus s'arrêter. La ruralisation dans a eu des idées nobles et louables pour le développement non seulement dans l'éducation et mais aussi de l'économie camerounaise dans la mesure où ont été lancées les bases de « *l'éducation pour tous au Cameroun* ». Toutefois, les faiblesses de cette réforme éducative résident dans le fait que les moyens adéquats n'ont pas été mis en jeu pour répondre aux nobles objectifs qui ont été posés au départ. C'est ce qui va aboutir à l'échec de la ruralisation.

1.2.2. Echec de la ruralisation : Ouverture à une prochaine « Réforme scolaire » au Cameroun.

La réforme scolaire camerounaise de 1975 a donné les fruits escomptés à savoir la scolarisation de masse. Parmi les reproches qui lui sont fait, on évoque : le coût de l'école, les faibles résultats scolaires, le nombre d'abandon.

Le coût de l'école

L'un des handicaps qui va freiner l'adhésion d'un grand nombre de camerounais à cette époque est financier. Le prix à payer pour les études ne permet pas aux parents d'envoyer leurs enfants à l'école. En étendant les établissements scolaires dans les zones rurales, l'on a manqué de tenir compte du niveau de vie des populations de ces régions qui pour la plupart vivent de l'agriculture. Afin de faire une estimation de ce que valait l'école au niveau du coût à cette époque, nous allons nous appuyer sur le tableau suivant qui fait une présentation de ce que l'on devait payer dans un cycle en vue de l'obtention d'un diplôme précis.

Les faibles résultats

DIPLOMES	COUT THEORIQUE (en Fcfa)	COUT REEL (en fonction des redoublements et des abandons)
CEPE	32 000	411 000
BEPC	225 200	450 000
CAP	435 000	1 04 6 000
BAC GENERAL	265 020	644 000
BAC TECHNIQUE	431 250	1 725 000

Les coûts qui sont indiqués correspondent à toute la formation nécessaire dans un cycle pour l'obtention du diplôme indiqué. Ainsi il apparaît clairement que le coût de la scolarité empêche beaucoup de personnes d'avoir accès à l'école en cette période où le Cameroun, à peine sorti de la période des indépendances, balbutie encore sur le plan économique. Le nombre d'abandons était aussi très important.

Le nombre d'abandons

L'échec de la ruralisation scolaire au Cameroun a été marqué par un bon nombre d'abandons. Ces abandons étaient de plusieurs origines, soit les deux premières causes de l'échec de la ruralisation que nous venons d'évoquer plus haut à savoir : le coût de l'enseignement et les faibles résultats, ou alors d'autres raisons comme la distance des villages avec les écoles causant de longs déplacements aboutissant à la fatigue des enfants. Aussi beaucoup de parents ne voient pas encore l'aspect positif des études. C'est pourquoi ils décideront que leurs enfants cessent les études pour les aider aux travaux champêtres.

C'est ainsi qu'à partir de 1967 jusqu'en 1973, nous avons eu un taux d'abandon scolaire de 50% au bout de trois ans c'est-à-dire 436 sur 1000 élèves. Sur 159 000 élèves recensés au cours d'initiation, six ans après nous ne retrouvons que 54 000 au cours moyen deuxième année. Cela donnera un taux de perte de 60 % pour un taux de réussite au CEP de 31%. Et sur 1000 inscrit au cours d'initiation, 5 obtiendront le BAC. Ces chiffres nous donnent déjà la faiblesse la plus prononcée de la ruralisation de l'éducation au Cameroun. En effet, en multipliant les établissements scolaires, l'Etat n'a pas préparé de façon conséquente, les enseignants appropriés pour les écoles créées. L'engouement que l'on connaît au départ, lorsque les enfants commencent à être scolarisés, va s'effriter peu à peu jusqu'à donner naissance à des abandons scolaires.

Ces abandons sont le plus souvent causés par le manque de finances chez les parents. A partir de ce moment, on commence à ressentir le malaise dans l'école camerounaise qui veut à peine se donner un nom. Nous sommes aussi en ce moment à la flambée démographique en Afrique et particulièrement dans les nouvelles villes qui ont été construites par les autorités coloniales. On doit désormais jouer avec cette montée démographique dans le secteur éducatif.

CONCLUSION

la considération attribuée à l'école camerounaise comme le passage obligé pour une meilleure insertion sociale, mieux comme la voie royale qui mène à l'obtention d'un emploi dans l'administration, contribuera à accentuer la baisse de niveau qui fera ipso facto tâche d'huile dans le système éducatif camerounais. Ainsi naîtra un nouveau besoin de mettre sur place des structures afin de rehausser le niveau scolaire en perte au Cameroun. Cette situation donnera naissance à des mutations de toutes formes dans l'éducation camerounaise. Ces mutations seront plus observées dans la période de 1977 à 1980. C'est qui donc constituera le nœud de notre étude sur l'éducation au Cameroun dans la seconde partie de notre travail.

CHAPITRE 2 : LA MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME EDUCATIVE

INTRODUCTION

La nouvelle configuration que va connaître l'éducation camerounaise dans la période de 1977 à 1980 n'est pas ponctuellement nommée comme une réforme. Mais les différentes décisions, arrêtées, décrets, et toutes les notes ayant trait au système éducatif dans cette période vont donner un nouvel élan à l'éducation, et ce nouvel élan a toute la configuration d'une réforme éducative. La relance économique que va connaître le pays dans cette période va influencer la morale de façon négative. Dès lors on commence à parler de corruption et de malversations financières. C'est le besoin d'épurer l'éducation de ces maux qui va motiver l'Etat camerounais à travers la réforme que nous allons présenter dans ses objectifs et ses moyens.

2.1. Les objectifs de la Réforme Scolaire de 1977

Pour les autorités politiques camerounaises, les aménagements qui auront lieu dans l'éducation camerounaise dans la période de 1977 à 1980, et surtout dans la législation scolaire auront trois objectifs principaux : mettre sur pied une véritable indépendance de l'école camerounaise, mettre la discipline dans l'enseignement et surtout faire en sorte que l'enseignement soit en phase avec la situation sociale du pays.

2.1.1. Indépendance de l'école camerounaise

Nous pouvons parler ici de la seconde phase du processus d'indépendance de l'école camerounaise. L'administration veut s'appuyer sur deux aspects : la restructuration des programmes scolaires d'une part et d'autre part l'acquisition d'un personnel enseignant autochtone.

2.1.1.1. La restructuration des programmes scolaires

Les programmes scolaires seront l'angle sur lequel on va plus se pencher pour marquer une réelle volonté de rendre l'école camerounaise indépendante. Ainsi, seront reconstitués à la fois le contenu des programmes et les manuels scolaires.

Pour ce qui est du contenu du programme scolaire, le premier objectif sera tout d'abord de marquer à travers l'école camerounaise le bilinguisme camerounais tout en maintenant l'unité dans les contenus.

En effet, de part son passé colonial, le Cameroun a connu à la fois la colonisation française et celle anglaise. Et cela a fait de lui un pays bilingue où l'on parle à la fois le français et l'anglais mais ceci de façon séparée dans deux régions bien distinctes. Cette division linguistique ne va pas manquer de donner son effet sur le système éducatif. C'est ainsi que l'on va avoir dans le même pays deux systèmes éducatifs différents. La marque de l'indépendance du Cameroun sur les programmes scolaires sera de bâtir un seul et même système sur toute l'étendue du territoire camerounais. Cette procédure qui prend réellement corps dans la période de 1977 à 1980 n'a pas été mise sur pied sans heurts. C'est l'aboutissement d'un processus dont les prémices ont vu le jour en 1963 avec l'ouverture du premier établissement secondaire bilingue dénommé « *Bilingual Secondary School at Man-O-War Bay* » et en 1965 avec le *Collège Bilingue de Yaoundé*. C'est le début d'un long processus qui va voir certains établissements secondaires se transformer en établissements bilingues. Les premiers établissements à bénéficier de cette nouvelle formulation seront ceux installés à Yaoundé et à Douala. C'est ainsi que jusqu'à ce jour nous avons le Lycée Bilingue de Yaoundé et de Douala qui sont des grands établissements scolaires en terme d'effectif.

En plus de cela dans tous les établissements secondaires, l'anglais et le français seront désormais des matières obligatoires selon qu'on se trouve dans la zone anglophone ou francophone. L'extension de cette décision va toucher même les établissements primaires. A partir de la même année, l'anglais ou le français, selon la zone dans laquelle on se trouve, sera institutionnalisé comme matière obligatoire dans les trois dernières années. Dans ses premiers moments, le bilinguisme va timidement prendre corps, mais quelques années plus tard avec l'insistance du ministre Adamou Ndam Njoya dont le passage à l'éducation nationale du Cameroun sera marqué par des décisions importantes dans l'éducation, le bilinguisme sera de nouveau à l'ordre du jour et ceci avec l'insistance la plus véhémement. C'est ainsi qu'il va mettre sur pied une circulaire ministérielle ayant pour but de renforcer l'application du bilinguisme surtout dans la partie francophone du pays qui était à la traîne. Cet arrêté résulte d'un constat :

« Il m'a été donné de constater que dans le cadre de l'introduction du bilinguisme dans le cycle primaire, l'enseignement de l'anglais dans les écoles francophones ne se fait jusqu'à présent d'une manière uniforme ni dans les provinces ni entre les provinces. »

Pour remédier à cette situation le ministre va tabler sur le temps que l'on doit désormais accorder à l'anglais et aussi sur les classes dans lesquelles cet enseignement doit être dispensé. Il ressort donc de cette circulaire que la durée de cet enseignement est de trois ans et précisément à partir de la quatrième année du cycle primaire c'est-à-dire les classes Cours Élémentaire II, Cours Moyen Première et Deuxième année. Toutefois, la possibilité est donnée aux établissements qui ont des moyens de commencer cet enseignement au Cours Élémentaire I. Pour rendre cette décision plus concrète, les tranches horaires seront aussi définies. Il s'agira donc selon le ministre d'avoir deux heures trente minutes de cours d'anglais par semaine à raison de trente minutes par jour. Cela donne un total de 75 heures de cours sur les 225 heures que compte le cycle. Cette décision porte le sceau de « *l'intérêt social que comporte l'enseignement de la seconde langue quant à l'avenir de la nation* ». Pour cela, il est loin d'être figurant comme enseignement et devra faire l'objet d'évaluations

car « ...les notes d'anglais doivent désormais figurer sur les bulletins de notes des élèves bénéficiant de l'enseignement de cette langue ».

Afin de rendre effectif l'éducation bilingue au Cameroun, il sera mis sur pied par le ministère de l'éducation nationale, un groupe d'enseignants chargé de l'élaboration des manuels scolaires. Deux types de manuels scolaires vont voir le jour selon que nous nous trouvons dans la partie anglophone ou francophone du pays. C'est ainsi que le manuel « *An English Course for Francophone Primary School Children in Cameroon* » (Book I, II et III) sera utilisé pour les cours d'anglais la zone francophone et dans la zone anglophone l'on aura « *le français enseigné dans les écoles anglophones* ». Tous ces livres seront édités par des enseignants camerounais.

Entre outre, pour mettre en pratique l'objectif de la « *camerounisation* » de l'école, il sera question de restructurer les livres scolaires qui de part leur contenu devraient rapprocher les élèves de leur milieu de vie. Dès les premiers moments après son indépendance, le Cameroun va comme beaucoup d'anciennes colonies françaises d'Afrique prendre la décision de remplacer ses manuels scolaires. Cette décision sera renforcée par certaines maisons d'édition européenne qui vont prendre pour objectif de créer des collections spécialisées pour l'Afrique. C'est ainsi que les trois collections de livre suivantes « *Les Classiques Africains* », « *Monde Noir* » et « *Médianes* » vont respectivement voir le jour dans les maisons d'éditions françaises suivantes : *Issy-les-Moulineaux*, *Hatier* et *Denoël*. Ces maisons vont permettre au continent africain et particulièrement au Cameroun d'avoir des livres propres à leurs réalités culturelles. Même si certains auteurs sont européens à l'instar de Jean CRIAUD pour *Histoire et Géographie du Cameroun* paru en 1979, Jean SABIN pour Sciences d'Observation, Elémentaire I et II, Moyen I et II ; le contenu marque un réel attachement avec l'esprit africain que la réforme recherche. Dans le cas particulier du Cameroun, l'on va connaître des éditions spéciales plus proches de la réalité du pays. En dehors des livres que nous avons évoqués plus haut en parlant du bilinguisme, l'on aura entre autre « *J'apprends vite à lire* » et « *J'apprends à bien lire* » suivis de « *Mon Livre Unique de Français* » pour le français qui vont être préparés à la fois par des auteurs européens et africains tels que : BALA MBARGA, COMBELES Henri, CROISSARD Louis, SALBIN Jean, etc...

La particularité de ces manuels est le fait qu'ils soient tous encrés dans les réalités africaines. Des thèmes développés dans les lectures, des exemples que l'on trouve dans les leçons de calcul ou même des illustrations retrouvées dans les livres de sciences, l'élève peut mieux se retrouver dans son milieu de vie et mieux assimiler les leçons.

Pour la mise sur pied de ces manuels, il faut saluer la contribution de certaines maisons d'éditions plus ou moins africaines mises sur pied à dessein. C'est le cas de l'IPAM (Institut Pédagogique Africain et Malgache) qui va se charger avec l'EDICEF (Edition Classique d'Expression Française) et « les Classiques Africains », d'éditer une bonne partie des manuels scolaires que les pays africains francophones ont en commun. Cette collaboration va aussi bénéficier du concours des enseignants partenaires de certains pays comme le Cameroun, le Togo, le Tchad, la Côte d'Ivoire, le Madagascar, le Mali, l'Haïti, l'Ile Maurice, etc... C'est du Groupe d'Enseignants Camerounais que vont voir le jour les deux manuels suivants : « *Lectures et expressions vivantes au Cameroun* » et « *En passant le Mungo* » qui vont être utilisés pour remplacer les manuels scolaires « *Mamadou et Binéta* » mis sur pied par l'administration coloniale.

Pour ce qui est des manuels scolaires, la politique éducative camerounaise de 1977 à 1980 a vraiment mis sur pied des stratégies adéquates pour la « *camerounisation* » de l'école en partenariat avec les structures africaines et européennes qui ont voulu apporter leur pierre à cet édifice. En dehors de la question des manuels et par ricochet du contenu de l'éducation, l'autre point sur lequel la réforme éducative s'est attardée est la question des enseignants.

2.1.1.2. La réforme éducative et le personnel enseignant

Nous connaissons toute l'importance de l'enseignant dans un système éducatif. Cela implique aussi toute sa place prépondérante dans une réforme éducative. Et la réforme éducative de 1977 à 1980 au Cameroun ne va pas manquer de le constater. C'est ainsi qu'un décret présidentiel pris le 20 décembre 1977, sera consacré à la définition du statut du personnel enseignant et à la refonte de ses conditions de travail. Tout ceci afin d'améliorer le rendement scolaire.

La définition du statut du personnel.

Il s'agit à partir de ce moment de refonte de l'éducation camerounaise de donner un statut tout particulier à l'enseignant camerounais. Car il faut le dire, ce dernier recevait juste la considération que lui accordait l'établissement dans lequel il exerçait. C'est ainsi qu'on pouvait constater une différence assez importante entre les enseignants de milieux ruraux avec ceux des milieux urbains. Aussi, les conditions de recrutement n'avaient jamais été définies. C'est ainsi, qu'avec la réforme de 1977 à 1980 et précisément avec le décret *N° 77/515 du 20 décembre 1977* portant statut particulier des fonctionnaires des corps de l'enseignement général et technique, l'on pourra désormais savoir à quels critères doit répondre celui qui s'engage à cette noble vocation qu'est l'enseignement, en dehors de ça il sera aussi question de statuer sur la rémunération à laquelle on s'attend en tant qu'enseignant.

La nouveauté la plus éclatante de cette réforme au niveau des enseignants est le fait qu'ils soient désormais classés comme « fonctionnaires ». Cela dit, le *décret N° 77/515 du 20 décembre 1977* reconnaît que les enseignants peuvent appartenir à trois catégories de fonctionnaires pour ce qui est de l'enseignement général. Nous avons la catégorie A pour les professeurs d'Ecoles Normales. La catégorie B quant à elle est constituée des Instituteurs de l'enseignement Secondaire Général. Ces catégories définissent leur rémunération et les avantages dont ils ont droit. Même si le décret connaît deux types de professeurs selon qu'ils exercent dans l'enseignement général ou technique, il reconnaît à tous les mêmes droits et devoirs. Ils sont désormais des « fonctionnaires ». Et c'est fort de cette appartenance comme fonctionnaire de la République Camerounaise qu'ils seront aussi traités comme tel avec un salaire fixé en fonction de la catégorie à laquelle ils appartiennent.

Entre autre le même article définit les conditions d'intégration du groupe des enseignants. Ainsi, l'on peut devenir enseignant soit par titre ou alors par avancement de grade.

Pour ce qui est du titre, il est reconnu que les enseignants peuvent être recrutés parmi les anciens élèves de l'Ecole Normale Supérieure qui ont été reçus au *Concours National d'Habilitation* (CNH). En dehors de cette qualification, on peut aussi recevoir ceux qui détiennent un diplôme équivalent au CNH délivré soit par une école étrangère ou internationale. Ou alors, on peut être enseignant si l'on est détenteur d'une licence

d'Enseignement Supérieur ou d'un diplôme universitaire de l'enseignement soit général ou technique respectivement au type d'établissement auquel on se destine. D'autres qualificatifs seront aussi acceptés tel que *l'Agrégation de l'Enseignement Secondaire*, le *Doctorat du 3^{ème} Cycle en Lettres ou en Sciences*, le *Certificat d'Aptitude aux fonctions de professeur de l'Enseignement Secondaire (CAPES)* et enfin le *Diplôme d'Etudes Supérieures (DES)* ou *Maîtrise*. Ce sont ces qualificatifs qui permettront désormais à celui qui veut passer par la voie de recrutement sur titre d'enseigner au Cameroun.

Le recrutement par voie de concours professionnel concerne l'Ecole Normale. Il est ouvert aux professeurs d'enseignement général âgés de 45 ans au plus et justifiant d'au moins de 5 ans de service. Par ce concours ils peuvent désormais être intégrés dans la fonction publique d'une part et jouir du statut d'enseignant camerounais.

Toutefois le recrutement des enseignants obéira désormais à des prescriptions bien établies concernant les effectifs non seulement des enseignants mais aussi des élèves. Il prend en considération le nombre des établissements scolaires. Ces restrictions auront pour but primordial d'améliorer le rendement scolaire mais aussi les conditions de travail des enseignants.

Les conditions de travail des enseignants.

Le besoin d'améliorer le niveau de l'école camerounaise va toucher tous les acteurs du processus éducatif comme nous avons déjà eu à le dire plus haut. Pour ce qui est des conditions de travail des enseignants, il s'agira précisément de revoir leur répartition dans les écoles, de revaloriser le travail des stagiaires.

Désormais l'on veut une éducation uniforme dans le Cameroun tout entier. Pour cela, le ministre de l'éducation nationale de cette période, en la personne du Pr. Adamou Ndam Njoya, selon les instructions du Président de la République, va mettre sur pied une méthode selon laquelle l'on pourra voir des enseignements dispensés de façon presque identique sur toute l'étendue du territoire camerounais. C'est ainsi que les enseignants seront répartis selon les besoins des établissements. Et ce sont ces besoins en professeurs qui ont motivés le recrutement. Il écrit à ce sujet : « *les professeurs des collèges d'enseignements général sont, compte tenu des besoins de service recrutés...* ». C'est ainsi qu'avec la multiplication des établissements scolaires, l'on verra affectés les enseignements à chaque poste où le besoin se fait sentir et surtout selon ses qualificatifs en zone urbaine comme en zone rurale. Pour mieux mettre cette politique en pratique, il sera mis sur pied des pourcentages selon les types d'enseignants.

Pour ce qui est des professeurs de l'enseignement secondaire, l'on distinguera deux grades à savoir : le grade de professeur de Lycée et celui de professeur de Collège d'Enseignement général. Cette distinction repose sur le fait que les Professeurs de Collège seront aptes à dispenser leurs enseignements au premier cycle uniquement (Classes de 6ème, 5ème, 4ème et 3ème) pendant que ceux dénommés professeurs de lycée pourront à la fois enseigner au second et au premier cycle. Pour mieux délimiter les champs d'action de tout un chacun, la note ministérielle répartira les effectifs comme suit :

« Professeurs des Lycées d'Enseignement Général de classe exceptionnelle...20%

Professeurs des Lycées d'Enseignement Général de 1ère classe...30%

Professeurs des Lycées d'Enseignement Général de 2ème classe...50% »

Selon cette répartition, l'on pourra désormais être sûr d'avoir des enseignants qualifiés à chaque niveau de l'enseignement. Le but poursuivi ici est que tous les établissements soient dotés en personnel de qualité indépendamment de la région dans laquelle on se trouve. Ce décret va ouvrir l'ère des affectations des enseignements surtout vers les régions du Nord Cameroun, de l'Ouest et surtout de l'Est où l'éducation jusqu'en 1977 était encore au stade embryonnaire quand il n'était pas inexistant. Pour donner un coup de main aux enseignants, la politique éducative va favoriser la revalorisation du travail des stagiaires. Ces derniers vont prêter main forte aux enseignants.

Les stagiaires sont souvent dans la plus part des cas des élèves des centres de formations qui se destinent à l'enseignement. Une bonne partie provient des Ecoles Normales. Ces stagiaires vont voir leur travail revalorisé par le décret N° 80/1107 du 6 août 1980 qui fixera leur condition et le régime de leur rémunération.

Ce décret reconnaît comme stagiaire tous les étudiants qui font des stages dans le cadre de l'enseignement et particulièrement ceux qui ont fait des formations appropriées en vue de l'enseignement. C'est ainsi que l'on va désormais distinguer le stage professionnel, celui de formation et celui de perfectionnement. Dans le cas particulier du stage de formation qui concerne les personnes qui n'ont pas encore de statut d'enseignants : « *le stage de formation qui conduit à l'acquisition d'un titre peut donner droit à une intégration, à un reclassement ou à un changement de corps, conformément aux textes en vigueur* ». Cette affirmation donne un nouveau visage à l'enseignement au Cameroun qui en pleine expansion ne dispose pas d'assez de moyens en termes de personnel pour mettre en pratique les objectifs pris en ce qui concerne le développement de la scolarisation. C'est ce qui a poussé l'implication immédiate des stagiaires qui en réalité n'étaient pas encore intégrés dans l'administration ; mais du fait du travail qu'ils abattaient, rentraient ipso facto dans le processus de scolarisation. L'intégration des stagiaires dans l'éducation avait pour but non seulement de palier au problème d'effectif des enseignants mais aussi contribuait à la formation même de ces nouveaux promus des centres de formations d'enseignants qui en réalité devaient bientôt être sur le terrain.

Toutefois ce travail nécessitait un véritable contrôle de la part de l'administration. Car non seulement, il fallait avoir un œil de façon générale sur tous les acteurs du processus éducatif mais aussi de façon particulière sur tous les nouveaux enseignants.

C'est la raison pour laquelle, il sera mis sur pied un service qui jusque là n'existait pas à savoir le « *Service des Inspections de l'Education* ». La même instruction ministérielle portera aussi création des conseillers pédagogiques tout en donnant leurs attributions.

Pour ce qui est du service des inspecteurs, il comprendra tout d'abord les inspecteurs pédagogiques nationaux et les conseillers pédagogiques provinciaux. Ils ont tous pour rôle principal d' « *assurer la liaison entre l'Administration Centrale et les divers organismes, ainsi qu'entre ces divers organismes eux-mêmes et à exercer le contrôle pédagogique dans les établissements et l'Inspection des Professeurs* ». En parcourant les attributions des ces différentes structures, il ressort que ce sont là des maillons mis sur pied pour contrôler le contenu de l'éducation et surtout sa conformité avec les programmes scolaires définis par le ministère de tutelle et de même qu'avec les manuels scolaires. Même si ces inspecteurs passent pour ceux là qui contrôlent l'activité des enseignants, il faut dire que les élèves sont

mis à contribution dans la mesure où ils sont le plus souvent consultés. En plus de cela, le travail des inspecteurs passent aussi par des contrôles inopinés dans les écoles. Ce qui leur permet de mieux évaluer les enseignants. Entre autre, à partir du contrôle du cahier de textes, les inspecteurs peuvent s'informer sur la gestion du découpage de l'année scolaire et surtout la couverture du programme.

La réforme éducative de 1977 à 1980 au Cameroun trouve l'une de ces forces du fait qu'elle va prendre en compte les enseignants comme maillon principal de la réforme. En plus de cette considération des enseignants et surtout de son objectif primordial d'indépendance, la réforme va aussi s'attarder de façon particulière sur la discipline scolaire.

2.1.2. Enseignement et Discipline : RIGORISME et MORALISATION

La discipline occupe une place primordiale dans la réforme scolaire que nous sommes en train d'étudier. En effet, s'il y'a un point qui est indélébile pour bien des camerounais qui ont vécu cette période scolaire, c'est bien plus la discipline qui l'accompagnait. Pour mieux asseoir les principes éducatifs souhaités et surtout le rigorisme et la moralisation, il a fallu mettre sur pied des sanctions pour tous ceux qui manquaient aux prescriptions énoncées. La discipline dont il est question ici concernait à la fois les enseignants et aussi les élèves d'où la mise sur pied du conseil de classe et aussi des sanctions concernant les fraudes aux examens officiels.

Le conseil de classe

« Les conseils de classe sont des réunions regroupant, à la fin de chaque trimestre, l'administration scolaire et les professeurs d'une même classe, afin de porter un jugement sur le travail et la conduite des élèves »

Ce conseil de classe, comme l'indique la circulaire, est une structure ayant pour but de mieux asseoir la discipline dans les établissements scolaires. Les conseils de classe statuent non seulement sur les élèves mais aussi sur l'établissement tout entier. Les membres du conseil de classe sont tout d'abord les enseignants. Les chefs d'établissement sont ceux là qui président ces conseils. Le surveillant général en est une pièce maîtresse, car c'est lui qui doit se prononcer sur les absences, les retards, les retenus et les autres actes du même genre compromettant la discipline dans son établissement. *« En accord avec les professeurs, il décide de la sanction à donner : félicitations, encouragements, tableau d'honneur, avertissement, blâme »*. Nous voyons très bien que les appréciations ne concernent pas uniquement les aspects négatifs de l'éducation, les aspects positifs sont aussi pris en considération avec les appréciations et les félicitations. Le conseil de classe ayant statué donne son avis sur chaque élève. Son avis peut influencer sur le passage de l'élève en classe supérieur ou même sur le fait qu'il continue de fréquenter dans le même établissement. Et tous les établissements scolaires avaient pour obligations de mettre sur pied cette structure. Cela passe presque comme une invective si l'on s'en tient à la conclusion de la lettre circulaire l'instituant : *« J'attache du prix à l'exécution des instructions de la présente lettre-circulaire »*

La discipline des examens officiels

La réforme éducative de 1977 à 1980 va mettre une empreinte particulière sur les examens officiels. Elle institue des sanctions pour ce qui est des mauvais résultats scolaires d'une part et d'autres pour ce qui est du comportement frauduleux qui peut émaner soit des candidats ou alors des enseignants (surveillants et correcteurs).

Des résultats scolaires, l'on aura désormais recours à ce que les camerounais appelaient avec crainte « *la colle* ». En effet, c'est un processus selon lequel, les candidats ayant obtenus des mauvais résultats scolaires devraient attendre au moins deux ans avant de pouvoir présenter le même examen. En effet, la circulaire ministérielle dit à cet effet : « *Tout candidat [...] dont la moyenne dont la moyenne générale est inférieure à 5/20 sera exclu de l'examen aux deux sessions suivantes* ». En dehors des mauvaises prestations scolaires, les comportements frauduleux étaient aussi réprimés et avec un accent plus haut. C'est ainsi que : « *Tout candidat coupable de fraude est exclu de l'examen aux trois sessions suivantes* ». Cette décision va le plus marquer la réforme scolaire de 1977 à 1980, qui est considérée jusqu'ici comme l'une des réformes les plus rigoureuses que le Cameroun ait connu. Ce rigorisme ne concernait pas uniquement les candidats ayant fait la fraude mais aussi les enseignants qui en ont participé.

Pour ce qui est des enseignants, précisément les membres du jury, de surveillance, du secrétariat ou de la correction qui se rendent coupable de complicité de fraude à l'occasion du déroulement de l'examen, ils sont immédiatement exclus du jury et peuvent être traduits devant le conseil de discipline et ce, sans préjudice ; des poursuites judiciaires seront intentées à leur encontre.

Toutes ces mesures ont été prises dans le cadre du rigorisme et surtout le désir de mettre sur pied un système éducatif camerounais répondant aux normes de la performance scolaire et surtout répondre aux attentes de la société d'où la présence d'une vision sociale dans la réforme éducative que nous sommes en train d'étudier.

2.1.3. Enseignement et le social

Comme nous venons de le dire à propos de la réforme scolaire que nous sommes en train d'étudier, les problèmes sociaux n'ont pas été mis de côté. C'est ainsi que deux aspects seront pris en considération : l'enseignement des personnes handicapées et la question du travail manuel.

2.1.3.1. L'enseignement des personnes handicapées

Dans plus d'une société, les personnes handicapées ont toujours fait l'objet de toutes sortes de marginalisation. Et la société camerounaise a longtemps vécu dans cette ségrégation des personnes handicapées. La protection des handicapés est tout d'abord consacrée par la constitution de la République du Cameroun: « *La nation protège [...] les handicapés* »

C'est au nom de cette protection et assistance que l'on doit aux personnes handicapées que la réforme scolaire de 1977 à 1980 va leur accorder une place particulière dans l'éducation au nom de leur faiblesse et aussi des discriminations qu'ils ont toujours eu à faire face. C'est à cet effet que des dispositions vont être prises sur le plan législatif et surtout pratique afin de

permettre aux handicapés d'avoir aussi des conditions favorables pour l'acquisition de la science. Le but de la *loi N° 83/13 du 21 juillet 1983* est de renforcer la scolarisation des personnes handicapées.

Quelques années avant, c'est-à-dire en 1975, il y'aura la création au quartier Mimboman de Yaoundé, une école pour les aveugles appelée PROHANDICAM (*Promotion des Handicapés du Cameroun*). Cet établissement, qui existe jusqu'à nos jours a pris pour objectif de scolariser les enfants handicapés. Cette scolarisation n'a rien à voir avec une école au rabais. Car il faut le souligner contrairement à ceux que beaucoup de personnes non averties pensent, les handicapés ont le même programme scolaire que tous les établissements scolaires du Cameroun et ils sont reçus aux mêmes examens officiels. Ce projet à vrai dire est très coûteux car en dehors du braille qui nécessite beaucoup de moyens financiers, les manuels scolaires de même que les enseignants ne courent pas les rues. C'est ainsi que l'Etat par le biais MINEDUC (*Ministère de l'Education Nationale*), pour mettre sur pied cette institution, a eu le concours d'organismes étrangers : le CBM (*Christoffel Blinden Mission*), Raul Follereau, avec les concours des Eglises Catholiques et Baptistes. Pour ce qui est des contributions, les aveugles contribuent à 20% et le reste est financé par les organismes et l'Etat. Aujourd'hui les aveugles paient concrètement 12 000 Francs par personne et 150 000 reviennent aux organismes cités plus haut. Ce départ de scolarisation a prit vraiment son envol avec la réforme éducative de 1977 car bien avant cette réforme, la formation des handicapés n'avait pas atteint les objectifs qu'elle a maintenant.

2.1.3.2. Le travail manuel.

Le travail manuel fait aussi partie des points qui ont marqué la réforme de 1977 sur le plan de l'enseignement social. Ici, il est question de vulgariser le travail manuel afin de permettre aux jeunes camerounais de s'y connaître non seulement sur des questions intellectuelles, mais aussi sur les problèmes pratiques auxquelles la vie les interpelle chaque jour. C'est là l'un des aspects de la ruralisation de l'école qui a été retenu par la réforme de 1977. Non seulement, cet aspect a été retenu mais aussi amélioré.

Pour galvaniser les élèves à la pratique du travail manuel, la première décision était de faire de cette discipline scolaire une matière au même titre que les autres disciplines scolaires. Désormais, avec les Arrêtés Ministériels N° 228/C/7 MINEDUC/DEX portant organisation de l'examen du Brevet d'Etudes du Premier Cycle et N°227/C/3/MINEDUC/DEX portant organisation de l'examen du Probatoire, la question du travail manuel est bien réglée car sa notation est bien établie de même que son importance dans l'obtention du diplôme. Pour ce qui est du BEPC comme du PROBATOIRE, le travail manuel est classé comme une épreuve obligatoire où la note zéro peut éliminer le candidat.

La présentation que nous venons de faire sur la réforme scolaire de 1977 à 1980 nous a permis d'avoir en mains les objectifs fixés par les initiateurs de cette dernière en particulier le Président de la République Amadou Ahidjo et son ministre de l'Education Nationale le Dr. Adamou Ndam Njoya. Dans la suite de notre travail, nous allons entrer encore de façon particulière dans cette réforme en abordant la question des moyens mis en œuvre pour la concrétisation de ces objectifs.

2.2. Les moyens mis en œuvre pour la « Nouvelle Ethique »

« *La nouvelle éthique* » est l'éthique que le gouvernement camerounais veut appliquer à l'éducation. Ici la morale est le pilier fondamental de l'éducation. Les moyens mis en œuvre sont la refonte des programmes scolaires et la restructuration des examens officiels.

2.2.1. La refonte des programmes scolaires.

Les programmes scolaires vont connaître une véritable cure lors de cette réforme. En effet, conformément aux objectifs que nous avons présentés plus haut, tout ceci sera fait dans le but de les adapter tout d'abord aux besoins de la société camerounaise mais aussi de rendre l'école camerounaise compétente et compétitive. Cette refonte des programmes va à la fois toucher le fond et la forme des programmes. Pour ce qui est du fond des programmes il s'agit bel et bien de leur contenu. En effet, en produisant un document qui contient les différentes matières obligatoires et facultatives lors des examens officiels, le Ministre de l'Education touche ipso facto la question des différentes matières qui doivent être enseignées. Toutefois, les établissements scolaires confessionnels ont certaines dérogations. Ces derniers introduisent des matières qui à vrai dire ne figurent pas dans la liste officielle des matières scolaires et peuvent aussi se permettre de choisir des manuels scolaires appropriés. Il faut ajouter ici qu'un accent particulier est mis sur l'enseignement de morale dans les établissements.

2.2.2. Structuration des examens officiels

Au Cameroun, nous avons trois examens officiels au niveau de l'enseignement secondaire qui sont le BEPC, le Probatoire et le Baccalauréat. Dans la nouvelle législation scolaire que va mettre sur pied le ministre Adamou Ndam Njoya, les examens officiels vont occuper une place de choix. C'est ainsi qu'avant de s'attarder sur les particularités de chaque examen, il y'aura des traits communs attribués à tous les examens.

2.2.2.1. Organisation générale des examens officiels

La circulaire ministérielle N° 34/C/23/MINEDUC/DEX du 16 mars portant précisément sur l'organisation des examens officiels donne une allure générale de rigorisme et surtout de recherche de l'excellence dans les résultats scolaires.

Cette circulaire en tablant à la fois sur les questions d'organisation matérielle, de surveillance et surtout de délibération, fait ressortir de façon claire le rigorisme de cette réforme éducative. Même s'il demande aux différents responsables dans les examens de concilier à la fois « fermeté et humanité », il est plus clair que les examens officiels doivent être organisés avec le tout le sérieux possible afin d'éviter fraude. Les attributions des différents responsables sont présentées : le Chef de Centre, le principal responsable qui les président du Jury, le Sous-délégué ou Délégué Provincial de l'Education et le Secrétariat. Tous ces responsables ont pour but principal de s'y mettre pour que les examens se passent sans fraude au risque d'être eux-mêmes sanctionnés. Le même texte nous dit que la surveillance des examens « ...peut faire appel à la police ou à gendarmerie... » pour faire régner l'ordre dans un centre

d'examen et surtout éviter toute tentative de fraude. Mais il faut aussi signaler que ces décisions avaient aussi pour but de participer à la véritable réussite scolaire du candidat. Nous pouvons par exemple prendre le cas de la lecture dans le cadre des dictées du BEPC. La même note ministérielle dit : « *Au cas où un expatrié aurait à lire la dictée, sa lecture alternerait avec celle d'un Camerounais* ». Tout aussi la question du nombre des surveillants est soulignée. Il s'agit au moins d'avoir deux surveillants par salle d'examen afin de permettre une surveillance maximale. Ces derniers veillent aussi sur le respect scrupuleux du temps imparti pour l'examen en question. Entre autre les questions du retard, de l'absence, de l'abandon et de l'identification du candidat sont soulignées. Toutes ces attitudes seront liées à des sanctions pouvant même aller à l'exclusion définitive de la salle. Mais ce qu'il faut souligner est le fait que les surveillants sont appelés à observer eux-mêmes certains cas avant de prendre la décision.

En dehors de cette législation générale sur les examens officiels, chaque examen aura ses particularités.

2.2.2.2. Les particularités de chaque examen : BEPC, PROBATOIRE et BACCALAUREAT.

BEPC

Pour ce qui est du BEPC qui est l'examen organisé en classe de Troisième, les épreuves obligatoires sont au nombre de 10. Ici une importance particulière est portée sur les deux langues nationales qui sont le Français et l'Anglais. Si l'épreuve de Français comporte deux parties à savoir la dictée-question et la composition française, l'épreuve d'anglais quant à elle est subdivisée comme suit : *Grammar and Vocabulary, Comprehension* et *Essay*. Ces deux épreuves constituent avec les mathématiques les épreuves phares du Brevet. Mais le français ou l'anglais selon qu'on se trouve dans la zone francophone ou anglophone a un statut particulier dans la mesure où une note en deçà de 05/20 élimine le candidat conformément à *l'article 7 de l'arrêté N°228/C/7/MINEDUC/DEX du 17 novembre 1978*. Entre autre la question du bilinguisme ressort ici de façon claire dans la mesure où que ce soit l'épreuve de français ou celle d'anglais, le but recherché ici est une réelle possibilité de communiquer dans les deux langues. Nous pouvons lire dans cet arrêté en ce qui concerne l'épreuve d'anglais qu'il « *...vise à tester l'aptitude des candidats à s'exprimer et de manière cohérente par écrit en anglais* ». Ces aptitudes vont aussi faire l'objet d'évaluation dans les autres examens.

Le probatoire

Le probatoire est l'un des examens les plus controversés actuellement au Cameroun. En effet, il y'a même eu un projet de loi visant sa suppression. Toutefois, il faut dire que son institution répond au fait que l'éducation au Cameroun soit en bonne partie calquée sur modèle français qui en classe de Première a la première phase du Baccalauréat. C'est dans cette optique que l'on a parlé du probatoire au Cameroun. Il peut être à bon droit considéré comme le parchemin qui donne accès en classe de terminale et permet ipso facto de composer pour le

Baccalauréat. Il est écrit dans l'arrêté N°227/C/3/MINEDUC/DEX portant organisation de cet examen que : « *l'examen probatoire subit par les élèves des classes de premières [...] constitue un examen de passage dans les classes terminales* ». Sa particularité est qu'il ne comporte pas d'épreuves facultatives. Toutes ses épreuves sont obligatoires. C'est ce qui concerne la législation particulière de cet examen. Il est la porte d'entrée pour la classe de terminale et permet de se présenter au Baccalauréat. Les questions sur la note éliminatoire sont communes à tous les examens. Toutefois la question des deux ans d'attente pour les élèves ayant eu une moyenne inférieure à 05/20 sera examinée dans le volet qui va s'attarder sur la punition dans la pédagogie.

Le baccalauréat

Le baccalauréat a une importance particulière dans cette réforme scolaire dans la mesure où la question sera traitée de façon spéciale dans un décret présidentiel portant organisation de l'examen du Baccalauréat de l'Enseignement Secondaire. Le baccalauréat a à lui des spécificités qu'on ne trouve ni au brevet ni au probatoire.

Il y'a d'abord la question de la phase orale. Dans l'article 6 du Décret N° 79/129 du 12 avril 1979, le Président de la République décrète : « *L'examen comporte des épreuves obligatoires, écrites, orales, pratiques et des épreuves facultatives* ». Ainsi, les épreuves en grand nombre sont écrites. Pour les épreuves orales, elles ne sont pas moins importantes que les épreuves écrites et ont un total de 8 coefficients alors que les épreuves écrites ont 12 coefficients.

Les épreuves facultatives quant à elles seront aussi légiférées. Elles peuvent influencer la note finale mais de manière très faible dans la mesure où ce n'est que les points qu'elles donnent en plus qui sont considérées. Mais toute la force de cette réforme éducative trouve son fondement dans la valeur qui sera accordée à la punition.

2.2.3. La valeur de la punition dans la pédagogie

La punition occupe une place de choix dans la mise en place de toutes ces nouvelles lois en matière éducative. Ces punitions n'épargnent personne. Des inspecteurs pédagogiques nationaux, aux élèves en passant par les enseignants, tous ceux qui participent à des actes de fraude, corruption, ou encore toute autre forme de manquement à la législation scolaire ayant trait à la réforme en cours, vont se voir frappés et parfois jusqu'à leur dernier retranchement.

Ainsi, les sanctions concernent deux types d'attitude et s'appliquent de façon spéciale dans le cadre des examens officiels à savoir le Baccalauréat, le Probatoire et le Brevet. Les deux attitudes réprimées sont la mauvaise prestation scolaire et l'immoralité.

Pour ce qui est de la mauvaise prestation scolaire, il s'agit des personnes qui lors des examens officiels n'arrivent pas à obtenir la moyenne de 05/20 ou alors qui ont eu une note éliminatoire c'est-à-dire 0/20 dans une épreuve quelconque. Ils sont exclus dans les deux sessions suivantes.

Le mauvais comportement quant à lui peut aussi la source d'élimination lors de l'examen. En parlant de mauvais comportement, nous voulons évoquer les cas de fraude. Dans ce genre de situation, les acteurs peuvent être l'élève ou l'enseignant. Dans un cas ou dans l'autre, le législateur a toujours prévu une sanction. Par exemple les élèves qui sont pris en situation de fraude pendant les examens, c'est-à-dire en communication, ou utilisant des documents frauduleux pendant les examens, toute situation compromettante entraîne d'abord à l'exclusion de la salle de composition et aussi à d'éventuelles poursuites judiciaires pour ce qui est de l'enseignant complice et comme pour l'élève. Il aura ce qui était appelé dans ce jargon « la Cole », c'est-à-dire qu'il doit attendre au moins trois ans avant de se présenter encore candidat pour le même examen. La note ministérielle dit à cet effet : « *Tout candidat coupable de fraude est exclu de l'examen au trois sessions suivantes* ».

C'est là le visage le plus répandu de la réforme éducative de 1977 à 1980 au Cameroun puisque une bonne partie des élèves camerounais avaient été frappés par cette nouvelle manière d'évaluer. Nous voyons de près que la réforme éducative avait mis en branle une bonne partie de moyens pour que ses objectifs soient atteints. Elle ne va pas manquer de solliciter le concours incontournable des enseignants en leur procurant une formation.

2.2.4. La formation des enseignants

L'implication des enseignants pour la bonne marche d'un système scolaire n'est plus à démontrer. Ils ont un rôle incontournable et peuvent même à bon droit être considérés comme des acteurs clés du processus éducatif. En 1977 le Cameroun comptait 24 440 enseignants. Les chiffres ont timidement progressés et ont atteint 25 289 en 1980.

C'est donc la raison pour laquelle ces derniers vont aussi faire objet d'évaluation. Cette évaluation incombe à la responsabilité des inspecteurs départementaux par le biais des chefs d'établissement et les résultats sont transmis à la hiérarchie par le biais des inspecteurs nationaux provinciaux qui sont en étroite collaboration avec leur ministère de tutelle.

La notation dont il est question s'appuie tout d'abord sur la manière avec laquelle ce dernier couvre le programme scolaire, ses méthodes d'évaluation des élèves et surtout sa méthodologie. Pour avoir des informations à ce sujet, on s'appuie tout d'abord sur les résultats de sa classe. Entre autre on peut recueillir des informations de la part des élèves. Mais le moyen le plus fiable dans cette évaluation est la visite inopinée d'inspecteurs pédagogiques dans la salle de classe.

Avec, la nouvelle réforme éducative, cette méthode prend plus de l'ampleur et ne va pas tarder à donner ses fruits.

Rendu au terme de cette seconde partie de notre travail qui nous a permis de palper la mise en œuvre de la réforme éducative au Cameroun de 1977 à 1980, cela nous a permis d'observer comment et sous quels angles cette réforme s'est déployée par le biais de ses objectifs et des moyens mis en œuvre à cet effet. Nous allons donc dans la suite de notre travail, faire une évaluation de cette réforme.

TROISIEME PARTIE : EVALUATION DE LA REFORME PEDAGOGIQUE DE 1977 à 1980

La présentation que nous venons de faire sur la réforme éducative de 1977 à 1980 nous a permis d'entrer à travers les objectifs et les moyens de cette réforme, dans les méandres qui lui ont permis de laisser du sien dans l'histoire de l'éducation camerounaise. En voulant procéder à l'évaluation de cette réforme scolaire, nous allons tout d'abord présenter ses aspects positifs, puis ses aspects négatifs enfin montrer l'intérêt que nous prenons à étudier cette réforme aujourd'hui.

3.1. Evaluation positive de la réforme de 1977 à 1980 dans l'éducation au Cameroun.

Pour ce qui est des aspects positifs de cette réforme, ils reposent essentiellement sur l'influence que rigorisme, la moralisation et la question de l'indépendance de l'école camerounaise ont introduite dans notre système éducatif. C'est sur ces aspects respectifs que repose notre évaluation positive sur ce système éducatif.

En effet, en mettant sur pied des structures dont le rôle était de faire de l'école camerounaise une école fiable, l'administration camerounaise voulait en fait combattre la corruption et toutes ses ramifications qui commençaient déjà à prendre corps dans notre école. Aussi la fraude scolaire est considérée comme l'instigateur premier de la corruption.

En effet, en obtenant frauduleusement les diplômes, l'on ne peut véritablement rendre le service demandé par l'administration puisque n'ayant pas de compétences requises. C'est là toute l'ambition de l'Afrique défendue en ces termes : « *L'Afrique a besoin d'hommes exigeants vis-à-vis d'eux-mêmes et vis-à-vis des autres, qui ne se contentent pas de l'à peu près, ne se satisfont pas allègrement de la médiocrité* ». Le mérite de cette réforme scolaire est donc d'avoir introduit une véritable culture de la rigueur dans l'éducation camerounaise. Et conformément au fait que l'éducation soit « *...fondamentale pour rehausser la qualité de la vie humaine et pour assurer le progrès social et économique* » cette réforme a emboîté le pas

à cette idée dans la mesure son effet le plus ressenti a été sur le plan moral. L'éducation ne doit pas uniquement devenir un processus de transmission de connaissances.

La morale demeure dont un aspect incontournable de l'éducation et tout système éducatif doit avoir cela en cœur. Car nous le savons bien, le rôle que joue les écoles et tous les établissements de formation des jeunes est incontournable pour la société car elle marque vraiment la configuration de ladite société. C'est ainsi qu'en observant le fonctionnement de l'école d'aujourd'hui nous pouvons avoir l'image de la société de demain.

La scolarisation doit toujours être le pilier de la morale, en plus de cela elle «...*doit jouer un rôle moteur dans les changements de mentalité et l'adoption de nouvelles normes sociales dont dépend le progrès économique* ». Ici apparaît clairement la relation entre la scolarisation et l'économie. Toutefois le rapport entre éducation et morale ne doit jamais être discuté. L'on pourrait même dire que l'on ne peut parler de l'un sans parler de l'autre.

Cette réforme scolaire a aussi eu pour ambition de corriger un problème engendré par la ruralisation scolaire à savoir la création d'une différence importante pour ce qui est du niveau scolaire entre les écoles rurales et les écoles urbaines. C'est ainsi qu'en mettant sur pied une rigueur à nulle autre pareille au niveau des examens officiels pour tous les élèves (« citadins » comme « villageois »), le but était de donner à tous les diplômés la même valeur. La réforme a insisté sur l'aspect qualitatif de l'école et surtout la valeur du diplôme scolaire. Elle a voulu lier le diplôme scolaire à la personne qui la détient.

En plus de cet aspect, c'est la première réforme scolaire qui va mettre un accent particulier sur la formation des enseignants. C'est ainsi que dans la législation scolaire de cette période a été institué de façon stricte le niveau requis de ces derniers. Les enseignants ne peuvent en réalité ne donner que ce qu'ils sont reçu au cours de leur formation. En instituant le fait que les enseignants doivent nécessairement passer par les centres de formations appropriés ou alors avoir les diplômes requis à cet effet, cette réforme a donné un coup de pouce à formation dans les écoles normales et toutes les autres écoles spécialisées tout en rehaussant la qualité de l'enseignement. Car il faut le dire, avec la ruralisation, la multiplication des établissements scolaires a donné lieu à des recrutements non contrôlés surtout dans les zones retirées des métropoles.

Les effets positifs de cette réforme reposent donc sur la moralisation et son rigorisme qui vont redorer le blason de l'école camerounaise. Toutefois les effets négatifs ne vont pas manquer.

3.2. Les aspects négatifs de la réforme scolaire de 1977 à 1980.

La réforme scolaire de 1977 à 1980, en instituant rigorisme et moralisme dans l'éducation va faire souffrir cette dernière d'autres maux qui ne seront pas les moindres. En effet, comme nous l'avons dit plus haut, les idées de mettre sur pied une pédagogie de rigorisme dans l'éducation viennent du fait que la corruption commence à faire surface dans l'administration camerounaise. En voulant donc combattre le mal à la racine, les objectifs du gouvernement

camerounais prennent donc pour cible l'éducation. Cette réforme a une vision de l'éducation qui ne sied pas beaucoup avec certains pédagogues, vision selon laquelle l'éducation est un point sur lequel on doit s'appuyer pour bâtir l'économie d'une nation.

C'est le constat que fait Achille MBEMBE dans son ouvrage *Les jeunes et l'ordre politique en Afrique Noire*. Il dit à cet effet : « *Face à la pauvreté de l'Afrique, l'on a tôt supposé que de la promotion de l'enseignement pouvait résulter une impulsion des autres secteurs qui agissent sur la croissance et le développement* ». Cette vision de l'éducation est erronée et surtout fautive l'objectif primordial de l'éducation qui selon Emile Durkheim est la socialisation. Il le dit si bien quand il écrit : « *L'éducation répond à des nécessités sociales* ». A cet effet, ce n'est pas la société qui doit forger l'éducation en fonction de ses problèmes et de ses attentes, c'est plutôt l'éducation qui doit tirer la proue. Entre autre, l'éducation doit aussi jouer un réel rôle de moralisateur. Mais à ce rôle de moralisateur elle ne doit jamais oublier son rôle socialisant. Tout en faisant une sélection, elle doit avoir le souci des effets de ce tri. Il n'est pas question de faire un tri et de mettre de côté « ceux qui ne sont pas jugés dignes d'être scolarisés », comme l'a fait la réforme de 1977 à 1980. Les conséquences de ce type de moyen peuvent être exactement ce que nous avons eu au Cameroun.

Puisque cela a donné suite à beaucoup d'abandons scolaires et à des radiations, beaucoup de jeunes se sont livrés à la facilité et se sont adonnés à toute forme de délinquance juvénile. Aussi, cette sélection a donné lieu à une hausse du chômage dans les années qui ont suivis la réforme. Et cette situation perdure jusqu'à ce moment. Entre autre, en faisant la promotion de la scolarisation il faut aussi promouvoir les structures qui accueillent les jeunes après leur cursus scolaire comme les universités, les centres de formations spécialisées etc...

La réforme scolaire n'a pas tenu compte des mutations qu'allait connaître la société camerounaise quelques années plus tard. C'est ainsi qu'avec la crise économique qui a frappé la plupart des pays africains en 1980, le gouvernement camerounais ne disposait plus de moyens financiers pour entretenir les acquis de cette réforme scolaire. En effet en mettant sur pied une réforme éducative, l'on doit toujours prendre en fait que l'éducation n'est pas une entreprise singleton. Elle est en relation avec tout ce l'homme fait. Il faut solliciter le concours des experts en économie, sociologie, bref mettre en valeur l'interdisciplinarité. On peut lire à cet effet du Pr. Joseph KI-ZERBO : « *le sous-système de l'éducation ne doit jamais être analysé comme un système indépendant mais comme un élément d'un ensemble complexe à l'intérieur et à l'extérieur de l'Afrique* ». Ainsi dit, en bâtissant des réformes au niveau de l'éducation ou dans un quelconque autre domaine, il faut aussi tenir compte du fait qu'aucun pays ne doit être considéré comme un singleton. L'on doit bâtir les réformes éducatives en prenant en compte les éléments extérieurs et intérieurs. L'éducation elle-même ne doit jamais être considérée comme un élément à part. La réussite dans l'éducation demande le concours des réalités à la fois sociologique, politique et économique. C'est ainsi que la crise économique qui va atteindre son paroxysme en 1980 va avoir raison sur toutes les initiatives prises par l'Etat au niveau de l'éducation. Les domaines comme la formation des enseignants vont subir un sérieux coup, l'acquisition des manuels scolaires aussi.

Une autre faiblesse de cette réforme est le fait que le rapport ne soit pas vraiment établi entre études primaires, secondaires et universitaires. Car malgré le nombre croissant de l'offre au niveau des études primaires, l'offre au niveau secondaire ne va pas connaître une augmentation timide. Le niveau supérieur est quant à lui presque embryonnaire quand il n'est pas inexistant. Et cela nous revient au constat fait par Jean Marc ELA : « *L'école fabrique en même temps une armée de chômeurs mécontents* » et par le fait même il « *...devient un*

facteur de sous-développement ». C'est donc ainsi que les réformes scolaires engagées ont eu des effets négatifs sur le Cameroun.

L'autre aspect qu'il faut évoquer c'est le rigorisme qui a été institué au niveau de l'organisation des examens scolaires. Ce dernier a amené beaucoup de camerounais à l'utilisation des moyens pas « catholiques » pour réussir. C'est ainsi que la fraude a eu à émerger sous d'autres formes. Beaucoup de personnes qui avaient été éliminées par suite d'une mauvaise note et qui devait attendre trois ans avant de se présenter à un examen officiel, ont pris l'option d'user de toutes sortes de moyens pour entrer en possession de leur diplôme. Lorsqu'ils ne changent pas nom et de date de naissance, ils vont faire composer une autre personne à leur place. Ces stratégies ont été convoquées quand la corruption n'a pas pu produire l'effet escompté. C'est ainsi que la morale que l'on voulait mettre sur pied va laisser sa place à la corruption.

Une autre option qui est aussi préjudiciable est le fait que beaucoup de personnes frappées par cette sanction se soient converties à des formations qui ouvrent facilement à des petits métiers. C'est ainsi que le secrétariat et la bureautique et toutes les autres formes de débrouillardise, ont eu le vent en poupe.

3.3. Intérêt philosophique et éducatif de l'étude de la réforme de 1977 à 1980

L'exploration de la réforme éducative de 1977 à 1980 que nous venons d'entreprendre nous a permis d'entrer dans les méandres de l'éducation camerounaise de cette période précise. Nous avons justement retrouvé les moteurs du changement en éducation « *qui peuvent être le commerce, la politique et même la guerre* ». Nous avons vu précisément avec cette réforme scolaire comment des aspirations politiques, économiques et politiques ont fait naître une réforme éducative. Et que dans la suite, le manque de moyens financiers a mis un frein à cette dernière.

L'étude que nous venons de commettre nous a permis de mieux comprendre l'éducation au Cameroun de nos jours et surtout avec ces problèmes qui ne sont pas nouveaux : le manque d'infrastructures, de manuels scolaires, de personnel qualifiés, la question du coût de l'éducation tout en rapport avec la qualité de cette éducation, etc... Cette éducation comme partout ailleurs est gérée par le politique. Et ce dernier définit les objectifs et les moyens de l'éducation et ceci en fonction des attentes formulées par ce dernier. En plus de cela, l'éducation au Cameroun est le plus souvent gérée par des personnes qui n'ont pas assez de qualifications et d'expérience dans le milieu. Elle est entre les mains des bureaucrates qui le plus souvent ne connaissent pas les réalités du milieu. La dépendance de l'éducation par rapport au politique qui lui donne des moyens financiers est très forte si bien qu'on ne peut encore véritablement dissocier les deux. Toutefois, l'éducation doit toujours garder haut le flambeau d'éthique et de morale qui lui est reconnu.

Cette étude nous a aussi permis de découvrir l'importance de la pratique du rigorisme et de la morale dans la mise en place d'un enseignement de qualité et surtout l'importance de la contribution de tous les protagonistes de l'éducation dans la mise en place d'une réforme éducative. Toute l'importance que la philosophie lie à l'éducation

CONCLUSION

Rendu au terme de notre travail dans lequel nous nous sommes proposé d'analyser la Réforme Educative Camerounaise de 1977 à 1980 sous l'angle du rigorisme et du moralisme, il nous été donné d'observer que l'éducation camerounaise a vu là un pan assez important de son histoire se vivre. Il s'agissait de mettre sur pied une réelle indépendance de l'éducation camerounaise en tentant de la sortir du classicisme colonial. Entre autre, il fallait aussi former les jeunes camerounais à mettre en veilleuse les tares comme la corruption et le mercantilisme qui commençait à prendre corps dans l'administration sans toutefois oublier le réel besoin de formation d'une élite camerounaise qui devait s'y mettre réellement face aux défis économiques auxquels le pays devait faire face. Ainsi divers moyens ont été déployé ça et là.

Ce travail vient poser le problème assez important de relations entre l'éducation et la politique, car après étude nous avons observé que la réforme, pourtant bonne dans son contenu, n'a pas pu s'étendre à cause du manque de moyens financiers et de ressources humaines qualifiées. Ainsi l'éducation qui est un élément assez important pour le développement d'une nation ne doit pas être objet de marchandage et doit passer devant tous les autres besoins de l'Etat. C'est dire que l'on ne doit pas utiliser l'éducation à d'autres fins autres que la fin d'éduquer. Dans le cas particulier de Cameroun, cette étude nous a permis de découvrir les différentes tares qui continuent à miner son système éducatif et surtout avoir des informations sur certaines faiblesses que l'on trouve dans l'école camerounaise aujourd'hui. L'on comprend encore mieux le besoin plus pressent aujourd'hui d'une rénovation du système éducatif camerounais en le conformant à la fois aux problèmes du pays et d'en faire une ouverture avec les systèmes éducatifs des autres pays.